

APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE



**MASTER DROIT DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE**

PARCOURS EN DISTANCIEL

**FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION DE METZ**





2 PARCOURS :
Un parcours en formation initiale
& un parcours en alternance

PRÉSENTATION

Avec plus de 3.000 étudiants sur le site principal de Metz et le site délocalisé de Sarreguemines, la Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz connaît une constante augmentation de ses effectifs grâce à une équipe composée d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, impliquée dans le domaine pédagogique et active dans le domaine de la recherche, et à des services administratifs composés d'une vingtaine d'agents.

Située au cœur du Pays des trois frontières, point de rencontre de la France, du Luxembourg et de l'Allemagne, la Faculté de droit, économie et administration de Metz propose des spécialités de Master innovantes et adaptées à ce contexte frontalier.

Le Master 2 «**Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière**» dispense des connaissances approfondies et hautement spécialisées dans le domaine du droit des collectivités territoriales et de la coopération transfrontalière. Ces connaissances s'ajoutent au savoir fondamental en droit public général transmis en même temps par la formation. Le master met également en avant la logique d'insertion professionnelle par l'alternance.

LE MASTER COMPREND DEUX PARCOURS :

- un parcours **en formation initiale** en présentiel à Sarreguemines
- un parcours **en alternance** (ouvert à l'apprentissage et formation continue) intégralement **en distanciel**, que nous présentons ici.

UN MASTER EN ALTERNANCE

Le master est ouvert aux personnels en formation continue ainsi qu'aux étudiants en formation initiale. Pour ces derniers, l'alternance est un système qui offre de nombreux avantages.

L'alternance est un système de formation qui associe une phase théorique avec des cours à l'université, et une phase pratique au sein d'une entreprise (dans le cas de notre master, au sein d'une collectivité territoriale, EPCI, établissement public, service de l'Etat, avocat en droit public). Elle permet de mettre directement en application sur le terrain ce qui est appris en cours.

Un étudiant qui choisit l'alternance signe un contrat d'apprentissage. Il a donc le statut de jeune travailleur, sous la responsabilité de son maître d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier d'une durée de 6 mois à 3 ans, selon le diplôme. Il est conclu au moyen du formulaire CERFA n°10103 qui est signé par l'employeur, l'apprenti et le Centre de Formation des Apprentis (CFA).

L'université de Lorraine travaille avec son propre CFA, qui joue le rôle d'interface entre les apprentis, les composantes universitaires qui assurent les formations, les entreprises et les institutions. Le CFA de l'Université de Lorraine est fort de son expérience : il gère ainsi plus de 1700 apprentis chaque année.

La rémunération minimale de l'alternant est un pourcentage du SMIC fixé par la réglementation. Elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté dans l'exécution du contrat. Il est possible à l'entreprise de proposer un salaire supérieur à l'apprenti.

Le système d'alternance offre de nombreux avantages, aussi bien pour l'alternant que pour sa structure d'accueil.

L'ALTERNANT PEUT AINSI :

- **Mettre directement en pratique les enseignements** théoriques de son cursus ;
- **Être rémunéré** pendant sa formation en tant que salarié ;
- Bénéficier de la **gratuité des frais de formation** ;
- **Acquérir une véritable expérience professionnelle** et ainsi accéder plus facilement à l'emploi.

CELA PERMET À L'EMPLOYEUR :

- **Recruter une personne adaptée à ses besoins** qui apportera ses connaissances juridiques à la structure d'accueil
- L'occasion de **former un futur collaborateur**, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture de la structure.
- En outre, **des avantages financiers** sont proposés à l'employeur qui recrute en alternance. Dans le cas de la fonction publique territoriale, le CNFPT prend en charge 100 % du coût de la formation (dans la limite de son plafond).



LES PUBLICS CONCERNÉS:

Le Master 2 Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 en droit ou en sciences politiques, du DU Droit et administration des collectivités territoriales ou de tout autre diplôme de même niveau équivalent.

Le master en alternance accueille également un public de professionnels en formation continue. Il peut s'agir d'élus des collectivités territoriales (notamment les titulaires du DU DACT), ainsi que des agents territoriaux.

Si ils n'ont pas le diplôme requis pour accéder au master 2, ces personnels peuvent éventuellement bénéficier du dispositif de validation des acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

ORGANISATION DU MASTER :

Les cours sont regroupés sur **une semaine une fois par mois** de septembre à septembre. Les cours et les examens ont lieu en distanciel dans le cadre d'un contrôle continu intégral. **Il n'y a donc pas de temps de présence exigé à Metz ou à Sarreguemines.**

Les étudiants en alternance ont une obligation d'assiduité (la présence sera contrôlée dans le cadre des cours en distanciel).

Les étudiants en formation continue disposeront d'un **enregistrement des cours** pour pallier leurs éventuelles indisponibilités.

LES OBJECTIFS PROFESSIONNELS

La formation s'appuie sur **deux grands axes de travail** :

Le droit français des collectivités territoriales :

Tous les aspects en relation avec l'organisation territoriale sont abordés, le volet institutionnel, mais aussi le droit administratif général, le droit constitutionnel, le droit des contrats de l'administration, le droit financier et fiscal ou le droit de la fonction publique.

L'orientation transfrontalière et comparatiste :

La formation approfondit le droit comparé communal et supra-communal (des collectivités territoriales de niveau intermédiaire) ainsi que les institutions administratives comparées. L'acquisition de connaissances en droit étranger est indispensable pour bien pouvoir profiter des enseignements du droit de la coopération transfrontalière et des éléments du droit européen et du droit international qui intéressent les collectivités territoriales et les entités infra-étatiques (Etats fédérés, régions autonomes, entités locales à statut spécial).

EN FIN DE PARCOURS, L'ÉTUDIANT DOIT AVOIR ACQUIS :

- Des connaissances fondamentales dans le secteur du droit public, après avoir suivi un parcours comportant des matières ayant entre elles des liens scientifiques et pratiques ;
- Une capacité à mettre en œuvre les connaissances pour trouver des solutions opérationnelles à des questions pratiques ;

LES MÉTIERS VISÉS

Le master permet de former des professionnels possédants toutes les capacités pour s'intégrer dans le monde des organismes locaux français, étrangers ou de coopération transfrontalière/décentralisée. Il les prépare, concrètement, à l'accès à la fonction publique territoriale en France en général mais également à tout emploi nécessitant une connaissance approfondie de l'administration des collectivités territoriales. Les titulaires du Master 2 seront à l'aise non seulement dans le monde professionnel d'une collectivité française, mais également dans celui, équivalent, d'autres Etats européens et extra-européens, au sein d'une institution internationale, d'une entreprise ou d'un cabinet d'avocat dont l'activité est liée à l'administration publique locale.

Ils pourront ainsi occuper des postes tels que :

Attaché territorial, Attaché des services de l'Etat, Directeur général des services, Chargé de mission, etc.

LE PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Les matières théoriques sont dispensées par des enseignants-chercheurs mais également par des professionnels de haut niveau dans les matières pratiques. Des professeurs et chercheurs étrangers enrichissent le corps enseignant, notamment dans les matières portant sur le droit comparé, européen et international. Un enseignement de langue vivante valorise les connaissances linguistiques des titulaires du Master 2.



N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 9				
UE 901	Aspects institutionnels 1	9		
	Histoire de l'administration locale		12h	-
	Organisation territoriale de la République		24h	-
	Structures communales (infra et intercommunales)		12h	-
	Organisation territoriale d'un état étranger		20h	-
UE 902	Droit matériel général et spécial	5		
	Droit communal comparé		10h	-
	Droit et évaluation des partenariats public-privé		10h	-
UE 903	Actions spécifiques des collectivités territoriales	9		
	Action sociale des collectivités territoriales		10h	-
	Action culturelle des collectivités territoriales		10h	-
	Action économique des collectivités territoriales		10h	-
	Finances locales		20h	-
	Coopération transfrontalière		10h	-
UE 904	Transversale	7		
	<u>Langue</u> : Anglais		10h	-
	Administration et numérique		20h	-
	Projet tutoré		25h	-

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 10				
UE 1001	Aspects institutionnels 2	3		
	Structures communales (infra et inter)		6h	-
	Organisation territoriale d'un Etat étranger		10h	-
	Collectivités territoriales et Europe		10h	-
UE 1002	Droit matériel général et spécial	8		
	Collectivités territoriales et environnement		10h	-
	Contrats publics locaux		20h	-
	Collectivités territoriales et urbanisme		20h	-
	Droit électoral		10h	-
	Fonction publique territoriale		10h	-
UE 1003	Actions spécifiques	5		
	Politique de la ville		6h	-
	Droit pénal appliqué aux CT et aux élus		6h	-
	Coopération transfrontalière- actions spécifiques		6h	-
	Projet tutoré		25h	-
UE 1004	Stage <u>OU</u> mémoire	14		
	Mémoire Stage		-	-

L'INSCRIPTION

L'inscription se fait via la plateforme e-candidat.

LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage démarre début septembre de l'année N et prend fin après le jury final, soit fin septembre de l'année N+1.

L'alternance se fera selon le rythme suivant :

- 3 semaines en entreprise puis une semaine en cours **entre septembre et juin,**
- Présence en continue chez l'employeur **de juillet à mi-septembre.**

Ce qui permettra à l'étudiant de se familiariser pleinement avec la vie de l'entreprise.

TARIFS INDICATIFS :

FORMATION CONTINUE :

Tarif formation continue : **6700 euros***

* Tarif complet pour public bénéficiant du financement d'un tiers

APPRENTISSAGE :

Tarif pour les employeurs du secteur public **: **6700 euros**

Tarif pour les employeurs du secteur privé **: **fixé par la branche professionnelle**

** des aides financières sont octroyées aux employeurs par l'Etat ou le CNFPT selon le secteur

Année universitaire 2023/2024 - calendrier indicatif

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS	
1		1		1	ENTREPRISE	1		1	ENTRE-PRISE	1	ENTRE-PRISE	1	
2		2	ENTREPRISE	2	ENTREPRISE	2		2	ENTRE-PRISE	2	ENTRE-PRISE	2	
3		3		3		3		3		3			
4	UNIVERSITÉ	4		4		4	UNIVERSITÉ	4		révision		4	
5		5	5	5	5	5							
6		6	6	6	6	6							
7		7		7	UNIVERSITE	7	UNIVERSITÉ	7	ENTREPRISE	7	ENTREPRISE		
8	8	8	8	8		8							
9		9	UNIVERSITE	9		UNIVERSITÉ		9		UNIVERSITÉ		9	ENTREPRISE
10		10		10	10			10					
11	UNIVERSITE	11		11	11		UNIVERSITÉ	11	UNIVERSITÉ		11		
12		12	12	12	12	12							
13		13	13	ENTREPRISE	13	UNIVERSITÉ		13		UNIVERSITÉ	13		UNIVERSITÉ
14	14	14	14		14		ENTRE-PRISE	14					
15	15	15	15		15		15						
16		16	ENTREPRISE	16	ENTREPRISE	16		16	UNIVERSITÉ	16	UNIVERSITÉ		
17		17		17		17		17					
18	ENTREPRISE	18		18		18	ENTREPRISE	18		UNIVERSITÉ		18	
19		19	19	19	19	19							
20		20	20	ENTREPRISE	20	ENTREPRISE		20			20	ENTREPRISE	
21	21	21	21		21			21		ENTREPRISE			
22	22	22	22		22		ENTREPRISE	22			ENTREPRISE		
23		23	ENTREPRISE	23	ENTREPRISE	23		ENTREPRISE					
24		24		24		24				24			
25	ENTREPRISE	25		25		25	ENTREPRISE		25	ENTREPRISE	25		25
26		26	26	26	26	26							
27		27	27	ENTREPRISE	27	ENTREPRISE		27			27		ENTREPRISE
28	28	28	28		28			28		ENTREPRISE			
29	29	29	29		29		ENTREPRISE	29			ENTREPRISE		
30		30	ENTREPRISE	30	ENTREPRISE	30			30				
	31			31		31				31			

Année universitaire 2023/2024 - calendrier indicatif

AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE				
1	ENTREPRISE	1	ENTREPRISE	1		1	ENTREPRISE	1		1				
2		2		2		2		2	2		2	ENTREPRISE		
3		3		3	ENTREPRISE	3		3	3		3			
4		4		4		4		4	4		4			
5		5		5		5		5	5	ENTREPRISE	5		5	
6		6	UNIVERSITÉ	6		6	6	6	6					
7		7		7		7	7	7	7					
8	UNIVERSITÉ	8		ENTREPRISE	8		8	ENTREPRISE	8		ENTREPRISE	8		
9		9			9	9	9		9			9	9	
10		10			10	10	10		10			10	10	
11		11	11		11	11	11			11		11		
12		12	12		12	12	12		ENTREPRISE	12		12		
13		13	ENTREPRISE	13	13	13	13	13						
14		14		14	14	14	14	14						
15	révision	15		15	15	15	15	15		15				
16		16		16	16	16	16	16		16	16			
17	ENTREPRISE	17		ENTREPRISE	17	ENTREPRISE	17	ENTREPRISE	17		17	ENTREPRISE		
18		18	18		18		18		18	18	18			
19	19	19	19		19		19		19	19	19			
20		20	20		20		20		20	20	20		20	
21		21	21		RÉVISIONS		21		21	21	21		21	
22	ENTREPRISE	22	ENTREPRISE	22		22	ENTREPRISE	22	ENTREPRISE	22				
23		23		23	23	23		23		23	23	soutenance		
24		24		24	24	UNIVERSITÉ		24		24	24	24	24	
25		25		25	25			25		25	25	25	25	25
26		26		26	26			26		26	26	26	26	26
27		27	27	27	27		27	27	27	27				
28		28	28	28	28		28	28	28	28				
29	ENTREPRISE	29	ENTREPRISE	29		29	ENTREPRISE	29	ENTREPRISE	29				
30		30		30	30	30		30		30	30			
		31		31		31		31		31	31	31		



RESPONSABLE DU MASTER 2 : MONSIEUR LE DOYEN PIERRE TIFINE

FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

Île du saulcy
57045 METZ CEDEX 01
03.72.74.75.57

dea-m2droitcollectivitesmetz-contact@univ-lorraine.fr

ANTENNE DE SARREGUEMINES

13, rue Alexandre Geiger
57200 SARREGUEMINES
03.72.74.75.57

dea-m2droitcollectivitesmetz-contact@univ-lorraine.fr